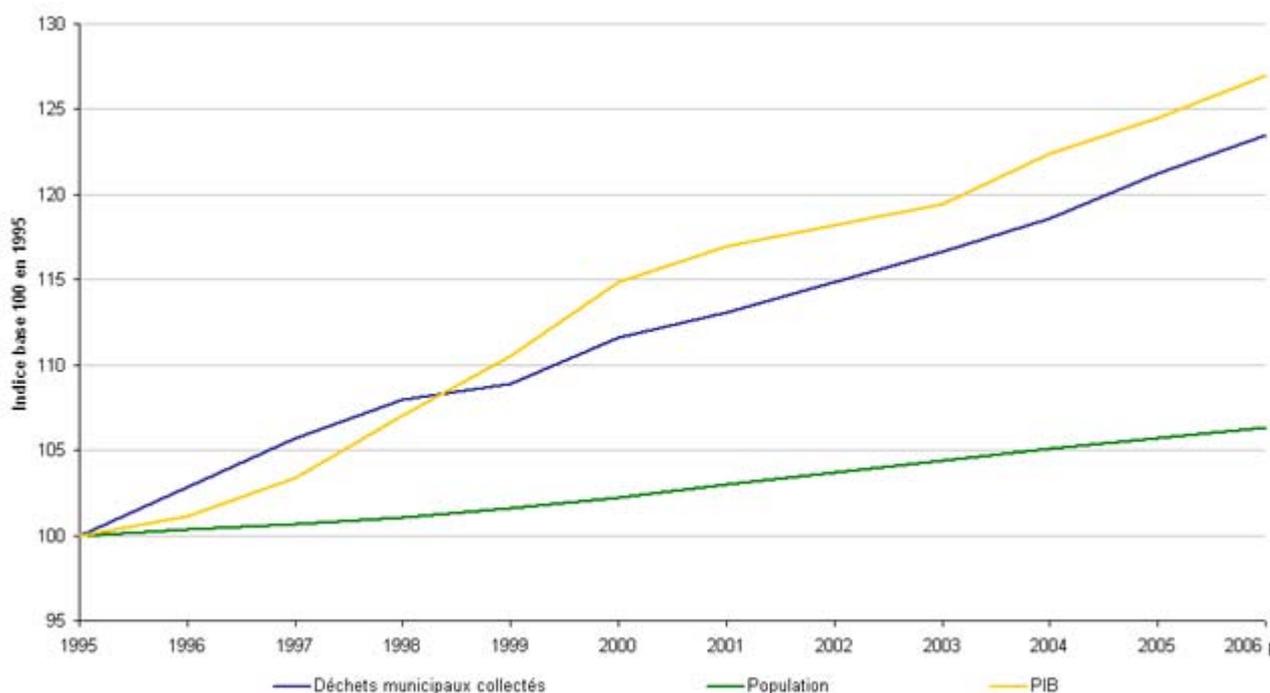




Quantités de déchets collectées par les municipalités

Limiter la production de déchets et dissocier sa croissance de celle du PIB sont des objectifs prioritaires en France comme en Europe. En 2006, les quantités de déchets collectées par les municipalités françaises atteignaient 34 millions de tonnes, contre 28 en 1995. Depuis 2000, les quantités de déchets augmentent au même rythme que le PIB avec une tendance de +1,7% par an. La progression de la collecte sélective a fortement contribué à cette évolution. Calculée par habitant, la quantité annuelle de déchets municipaux en France (537 kg en 2006) est moins élevée que la moyenne de l'UE-15, estimée par Eurostat à 563 kg, mais supérieure à celle de l'UE-27 (517 kg).

Quantités de déchets municipaux collectées



p. : données provisoires.

Note : Les déchets municipaux, selon la définition d'Eurostat, comprennent les déchets des ménages, notamment la collecte destinée au recyclage (verre, papier...) et les apports en déchèterie (déchets verts, encombrants...), les déchets des petites entreprises collectés avec les déchets des ménages et les déchets des collectivités. Sont exclus les boues de stations d'épuration, les déblais et gravats. France métropolitaine et Dom. Population en milieu d'année. PIB en euros 2000.

Source : Ifen – Ademe - Insee, comptes nationaux, 2008.

Enjeux

Pour une gestion plus durable des ressources naturelles, il convient de réduire la quantité de déchets produits et de favoriser une utilisation maximale de la récupération, du recyclage et de la valorisation, en minimisant ainsi les impacts des déchets sur l'environnement.

Contexte réglementaire

La politique européenne des déchets vise en priorité la prévention de la production de déchets, puis la réutilisation et la valorisation (recyclage, compostage et valorisation énergétique), la mise en décharge étant le dernier recours.

Le 6e programme d'action communautaire pour l'environnement (2002-2012) préconise de dissocier la production de déchets de la croissance économique et d'utiliser plus efficacement nos ressources. Il détermine un objectif de réduction de la quantité finale des déchets de 20% d'ici 2010 et de 50% pour 2050. Ces orientations sont reprises dans la stratégie thématique européenne pour la prévention et le recyclage des déchets, adoptée en 2005. La stratégie prévoyait également une refonte de la législation existante sur les déchets. La directive-cadre sur les déchets (directive 2006/12/CE) est actuellement en cours de révision : le projet prévoit notamment d'introduire des objectifs concernant la production de déchets et leur recyclage.

En France, la loi du 13 juillet 1992 réglemente la mise en décharge réservée aux seuls déchets ultimes et prévoit la réduction de la production et de la nocivité des déchets. Elle recommande également la valorisation des déchets par le recyclage et la valorisation énergétique. Le plan national pour la prévention de la production de déchets de 2004 reprend les objectifs européens et vise la stabilisation d'ici 2008 de la production de déchets des ménages et des entreprises.

Objectifs chiffrés :

6e programme d'action communautaire pour l'environnement (2002-2012) :

- Dissocier la croissance de la production de déchets avec celle du PIB.
- Réduire la quantité finale des déchets de **20%** d'ici **2010** et de **50%** à l'horizon **2050**.

Plan national pour la prévention de la production de déchets (2004) :

- Dissocier la croissance de la production de déchets avec celle du PIB.
- Stabiliser d'ici 2008 la production de déchets des ménages et des entreprises.

Analyse

Les quantités de déchets collectées par les municipalités atteignaient 34 millions de tonnes en 2006, contre 28 en 1995, soit une augmentation moyenne de 2% par an. De 1995 à 1997, les quantités de déchets municipaux ont augmenté plus vite que le PIB. De 1998 à 2000, leur croissance a été moins forte. Mais depuis 2000, leur augmentation est parallèle à celle de l'activité économique (+1,7% par an). La progression de la collecte sélective a fortement contribué à cette évolution. Entre 1995 et 2006, les quantités acheminées en déchèteries (encombrants et déchets verts) ont été multipliées par trois, celles des emballages (collectés en porte-à-porte ou apport volontaire) ont été multipliées par deux. Sur la même période, le poids des ordures collectées "en mélange" est resté stable.

La quantité annuelle de déchets municipaux par habitant en France, 537 kg en 2006, est moins élevée que la moyenne de l'UE-15, estimée par Eurostat à 563 kg, mais supérieure à celle de l'UE-27 (517 kg).

En France en 2006, 38% des déchets municipaux collectés étaient mis en décharge, 33% étaient incinérés. La mise en décharge demeure le premier mode de gestion, mais ce mode de traitement régresse au profit de l'incinération avec récupération d'énergie (l'incinération simple est devenue marginale). Le recyclage progresse : en 2006, 30% des déchets municipaux étaient recyclés ou valorisés sous forme de compost ou biogaz contre 24% en 2000.

Pour en savoir plus

- <http://www.ademe.fr> (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)
Rubrique "Déchets".
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)
Rubrique "Domaines spécifiques" > "Développement durable" > "Indicateurs".

- <http://www.ifen.fr> (Ifen)
Rubrique “Données essentielles” > “Dechets”.
- Ifen, 2006. “Les ménages” et “La gestion et l’utilisation durables des ressources” in L’environnement en France, édition 2006. Orléans, Ifen. 500 p. (Consultable sur : <http://www.ifen.fr>).